

le un



N°99



mercredi 23 mars 2016 - France 2,80 €

Belgique/Luxembourg/Portugal: 2,90 € - Suisse: 4,2 CHF - Canada: 4,99 CAD - USA: 4,99 USD - Maroc: 30 MAD - Royaume-Uni: 2,60 GBP - Tunisie: 3,90 TND - DOM: 2,90 € - TOM: 4,00 XPF

CHÔMAGE UN CHOIX FRANÇAIS ?



Nous traînons
comme un **fardeau**
un chômage
endémique.

Mais qui veut lutter
contre ce **mal français** ? Les politiques
tergiversent. Les syndicalistes défendent
prioritairement les **salariés.** Et toute
tentative pour desserrer l'étau est aussitôt
contestée dans la rue.

QUELQUES DONNÉES

Population active : ensemble formé par les personnes bénéficiant d'un emploi et les chômeurs. La France compte 28,4 millions d'actifs.
Chômeur : selon le Bureau international du travail (BIT), un chômeur est une personne de plus de 15 ans, sans emploi, disponible pour prendre un travail dans les quinze jours et ayant effectué des recherches au cours du mois précédent.

Taux de chômage au sens du BIT : 10,3 % de la population active pour le dernier trimestre 2015.

Demandeur d'emploi : personne inscrite à Pôle emploi. Il y a actuellement 3,5 millions d'inscrits dans la catégorie A (c'est-à-dire sans emploi et tenus d'en rechercher un).

Chômeur de longue durée : actif au chômage depuis plus d'un an (44 % des chômeurs selon les chiffres de Pôle emploi).

Marché caché : désigne tous les emplois qui ne font pas l'objet d'annonces ou qui ne passent pas par les agences de placement. Des entreprises préfèrent parfois recruter parmi les relations de leur société ou de leurs salariés.

HORS-SÉRIE XL PREMIÈRE GUERRE MONDIALE



14 Mission 18
CENTENAIRE

actuellement
en kiosque

LE GRAND ENTRETIEN

**DANIEL
COHEN**
ÉCONOMISTE

« *La tendance naturelle de notre taux de chômage se situe sans doute entre 7 et 8 %, mais il y revient très lentement. En France, l'emploi est un grand bateau lent.* » pages 5-6

LA VOIX
DU
POÈTE

Chômage

MICHEL HOUELLEBECQ



Hôpital
psychiatrique
à Naples
(Campanie)
© Raymond
Depardon
/ Magnum Photos

Je traverse la ville dont je n'attends plus rien
Au milieu d'êtres humains toujours renouvelés
Je le connais par cœur, ce métro aérien ;
Il s'écoule des jours sans que je puisse parler.

Oh ! ces après-midi, revenant du chômage
Repensant au loyer, méditation morose,
On a beau ne pas vivre, on prend quand même de l'âge
Et rien ne change à rien, ni l'été, ni les choses.

Au bout de quelques mois on passe en fin de droits
Et l'automne revient, lent comme une gangrène ;
L'argent devient la seule idée, la seule loi,
On est vraiment tout seul. Et on traîne, et on traîne...

Les autres continuent leur danse existentielle,
Vous êtes protégé par un mur transparent ;
L'hiver est revenu. Leur vie semble réelle.
Peut-être, quelque part, l'avenir vous attend.

Le Sens du combat, 1996
© Michel Houellebecq - Flammarion

LOUIS CHEVAILLIER,
éditeur et poète, propose
chaque semaine un poème lié
à l'actualité traitée par LE 1.

—
L'ŒUVRE DE MICHEL
HOUELLEBECQ fait débat.
Et sa poésie aussi. Parce qu'il y
préfère la fulgurance plate de
l'inspiration au jeu complexe
des sons. Seules la rime et l'utili-
sation fréquente de l'alexandrin
le rattachent formellement

à la tradition. Au contraire
de son lexique qui mêle nos
abréviations et nos anglicismes
quotidiens aux adverbes et au
vocabulaire clinique de tout
un chacun. Loin, très loin des
agacements de l'écrivain Remy
de Gourmont, à qui Michel
Houellebecq a consacré un
texte inspiré, pour la lourdeur
apoétique des nouveaux mots
de notre technophilie. Mais,
c'est sans doute son rapport

au mystère qui étonne le plus.
En génie du brouillage de
pistes, Michel Houellebecq
est capable de composer un
roman entier sur la religion, la
farce *Soumission*, sans presque
jamais parler de spiritualité. De
même, dans sa poésie d'après
les dieux, le manque survit à la
disparition du péché. La solitude
sociale, comme dans les vers ci-
dessus, fait écho à un isolement
métaphysique. Quand l'écriture

elle-même sert de miroir sans
tain à notre être intérieur, qui ne
parvient plus à trouver de la pro-
fondeur dans le monde ou en soi.
Un échec que certains poèmes,
parmi ses derniers notamment,
semblent parfois remettre en
question, en même temps que
la toute-puissance de l'ego, au
profit de l'amour. *Chômage* a
l'air d'avoir été écrit aujourd'hui,
mais date déjà de 1996 et du
recueil *Le Sens du combat*. ¶

BÂTONS, CHIFFRES ET LETTRES

LE CHÔMAGE C'EST TOUJOURS UNE AFFAIRE
DE CHIFFRE. Le fameux « chiffre du chômage ». Mais
ce chiffre est un leurre ou un masque. Lors de plans
de licenciements massifs, qu'entend-on ? Qu'il y a
3 000 emplois supprimés ici, 560 là, 2 490 ailleurs... Des
chiffres, une théorie de chiffres, une armée de chiffres.
Mais, derrière ces chiffres, il y a des hommes et des
femmes dont on ne verra jamais le visage, dont on n'enten-
dra jamais la voix, dont on ne saura rien. Le chiffre ayant
aux yeux des médias, des organisations patronales, de la
droite – du FN au PS –, la vertu de donner l'illusion de la
neutralité scientifique et d'être sans affects. Supprimer
3 000 emplois, c'est supprimer le chiffre 3 000 ; ce qui est
à la portée de n'importe quel comptable et ne pèsera sur
aucune conscience. Ce chiffre viendra s'ajouter à d'autres
chiffres additionnant les chômeurs dans l'interminable
décompte du chômage ; voire s'ajoutera au nombre
vertigineux des Français vivant sous le seuil
de pauvreté (selon l'Insee, plus de 8 millions
vivent avec moins de 840 euros par mois et,
parmi ces 8 millions, 2 ou 3 millions n'ont
que 440 euros mensuels pour vivre).

Des chiffres, encore des chiffres, toujours
des chiffres que l'on présentera parfois
sous forme de pourcentages pour varier
l'exhibition : 10 % de chômeurs en France, ou 8,
ou 12, au fond peu importe puisque rien n'apparait
derrière la vitre opaque de ces chiffres faits
pour occulter le réel. Ils tombent comme la grêle et
fondent aussi vite dans les mémoires.
Ce sont des chiffres encore qui sont mis en avant
dans les commentaires des plans de licenciements.
Perdre son emploi, c'est d'abord et avant tout perdre
son salaire. Et cette perte de salaire fait – dans le meilleur
des cas – perler quelques larmes de crocodile sur les joues
de ceux qui en font l'annonce. Mais, aussitôt, se déploie en
batterie la nomenclature des aides, soutiens, avances en
tous genres qui limiteront cette perte ; et, chiffre contre
chiffre, on conclura que si cette perte est dommageable,
elle ne l'est pas autant que l'on pourrait le croire.

Passez muscade ! chiffres à l'appui : inutile de s'appesantir.
En revanche, nul ne veut chiffrer les dommages collaté-
raux de cette perte d'emploi. Dommages qui sont tout aussi
cruels – peut-être plus ! – que la perte du salaire. Perte d'un
savoir : que l'on soit ajusteur-outilleur, coloriste sur tissu,
chaudronnier, secrétaire, conducteur d'engin, caissière,
etc., quel que soit l'emploi qu'on occupe dans une entre-
prise, il faut un savoir professionnel. Un savoir qui n'est
en rien inférieur au savoir universitaire. Perte de relations
professionnelles : dans une entreprise, les collègues, la hié-
rarchie, le personnel en général, tissent un réseau impor-
tant de relations qui disparaît avec la perte de l'emploi ;
soudain, c'est le désert. Perte de son histoire : perte de
l'histoire de chaque individu à l'intérieur de l'entreprise,

mais aussi perte de l'histoire de l'entreprise dont chacun
peut se sentir partie prenante, et peut-être même perte de
l'histoire de l'entreprise dans l'histoire des entreprises.
Ces pertes du savoir, des relations, de l'histoire, sont
lourdes et il est facile de comprendre qu'elles puissent être
ressenties comme une mort sociale et professionnelle. Une
mort symbolique qui parfois, hélas, devient une mort réelle
quand, après avoir été égaré dans des stages de formation
qui ne forment à rien, des sessions de reconversion qui
reconvertissent dans des métiers qui n'existent pas, le
message adressé au chômeur par la société apparaît dans
tout son cynisme, dans toute sa violence : ce que vous avez
fait jusqu'alors ne compte pour rien ; ce que vous pourriez
faire désormais ne nous concerne pas ; ce que vous devien-
drez ne regarde que vous.

Il est douloureusement significatif de constater que
c'est toujours deux ou trois ans après les grands
conflits sociaux liés à des fermetures d'entre-
prises que se multiplient les suicides causés
par la destruction des liens familiaux,
la solitude, le désespoir d'être consi-
déré uniquement comme une « variable
d'ajustement » dans un bilan comptable.

La négation de la per-
sonne, de son savoir,
de son histoire – sa
disparition sous un
chiffre ! – pousse alors
certains et certaines à
se donner la mort.

Dans un article de
l'*Observer* en 1992,
Alan Budd, l'éco-
nomiste en chef de
Margaret Thatcher
se félicitait bruyam-
ment de sa politique :
« La hausse du chô-
mage était un moyen
particulièrement
souhaitable d'affaiblir
la classe ouvrière.
Pour le dire en termes
marxistes, on a alors
fabriqué une crise du

capitalisme, qui a recréé une armée de réserve de travail-
leurs et permis aux capitalistes de faire depuis lors des
profits plus importants. » Le chômage est par excellence
le bâton du monde patronal contre les salariés constam-
ment menacés d'être renvoyés au néant de Pôle emploi. Or
le chômage rapporte plus qu'il ne coûte ! Et deux chiffres
sont toujours occultés : celui des profits qu'il génère et des
morts qu'il provoque. ¶

Illustration Stéphane Trapier



**Gérard
Mordillat**

Écrivain et cinéaste,
il est l'auteur de *Vive
la Sociale !* (Mazarine,
1981), dont il a également
signé l'adaptation cinéma-
tographique en 1983, ainsi que
de plusieurs séries documen-
taires en collaboration avec
Jérôme Prieur sur les origines
du christianisme et de l'islam.
En 2013, il porte à l'écran, sous
le titre *Le Grand Retournement*,
la pièce de théâtre satirique
que l'économiste Frédéric
Lordon a consacrée à la crise des
subprimes (D'un retournement
l'autre, *Seuil*, 2011). Parmi ses
derniers livres : *La Brigade du
rire* (Albin Michel, 2015) et
Hamlet le vrai (Grasset, 2016).

3./

Le mot de Robert Solé

[Courbe]

NEUF FRANÇAIS SUR DIX se disent convaincus que François Hollande ne pourra pas « inverser la courbe du chômage ». Ils ont raison : une courbe ne peut en aucun cas être inversée, soulignent les mathématiciens, horrifiés par cette expression absurde. On peut inverser un courant électrique ou le sens de la marche d'un véhicule, inverser une

image, inverser des rôles, inverser les termes d'un problème, on peut même faire l'inverse de ce que l'on avait promis lors d'une campagne électorale, mais certainement pas inverser une courbe.

Bon. On n'est pas là pour pinailler sur les mots. François Hollande veut *infléchir* la courbe du chômage. Autrement dit, obtenir qu'elle baisse après avoir beaucoup monté. Toutes les nuits, ne réussissant pas à l'attendrir, il rêve de l'empoigner, la tordre, la faire plier, la gauchir. Mais elle résiste, la garce ! Et le président normal se

réveille, en sueur, tout courbaturé. François Hollande devrait se pencher sur les travaux de Carl Friedrich Gauss (1777-1855). Ce physicien de génie n'a pas seulement découvert la fameuse loi de réciprocité biquadratique, qui explique peut-être les divisions de la gauche socialiste : il a laissé son nom à l'une des plus célèbres courbes mathématiques. Admirez l'harmonie de ce tracé : la courbe de Gauss s'élève de manière régulière, puis forme une bosse parfaitement arrondie, pour entreprendre une descente en douceur.

Appelée aussi la courbe en cloche, elle évoque un charmant carillon. De quoi chatouiller délicieusement les oreilles présidentielles, qui, soir et matin, entendent sonner le tocsin. ¶

« Il y a récession quand votre voisin perd son travail, dépression quand vous perdez le vôtre. »

Harry Truman

HOMME D'ÉTAT AMÉRICAIN (1884-1972)



© AFP / François Guillot

4./

LE JUGE PRUD'HOMAL REVIENT DE LOIN. Avant que l'exécutif ne se résigne à raboter le projet de loi El Khomri sur le travail, cette juridiction était vouée à ne plus appliquer que des barèmes pour « sanctionner » les licenciements abusifs. La plume soudain assouplie de Manuel Valls a finalement rétabli le rôle premier du juge des prud'hommes. On pourrait se dire que le maintien de cette juridiction

Parti pris d'Éric Fottorino

De l'importance du juge

dans la France de 2016 est désuet, nous ramenant à une vision marxiste, classe contre classe, patrons contre salariés. Mais neutraliser le juge eût été autrement préjudiciable. Il faut se référer aux travaux du juriste Alain Supiot et à sa *Critique du droit du travail* pour saisir l'importance du juge. Dans la droite ligne de la philosophie des Lumières, un contrat lie en théorie deux parties égales. Mais cette égalité disparaît à la signature du contrat, dès que l'une des parties aliène sa liberté en faveur de l'autre, dans un rapport de subordination à

l'employeur. Comment cette contradiction est-elle résolue ? « Le travailleur qui abolit sa liberté individuelle la retrouve dans la figure du travailleur collectif incarné par le syndicat devenu le garant de sa liberté », nous explique Daniel Cohen, avant de (se) demander : « Dans la France désyndicalisée, qui joue ce rôle de garant, sinon le juge ? » Un patron ne peut traiter n'importe comment son salarié parce que le recours à la justice demeure possible. Une dimension anthropologique qui a failli échapper au gouvernement. ¶

CELINE DEVAUX

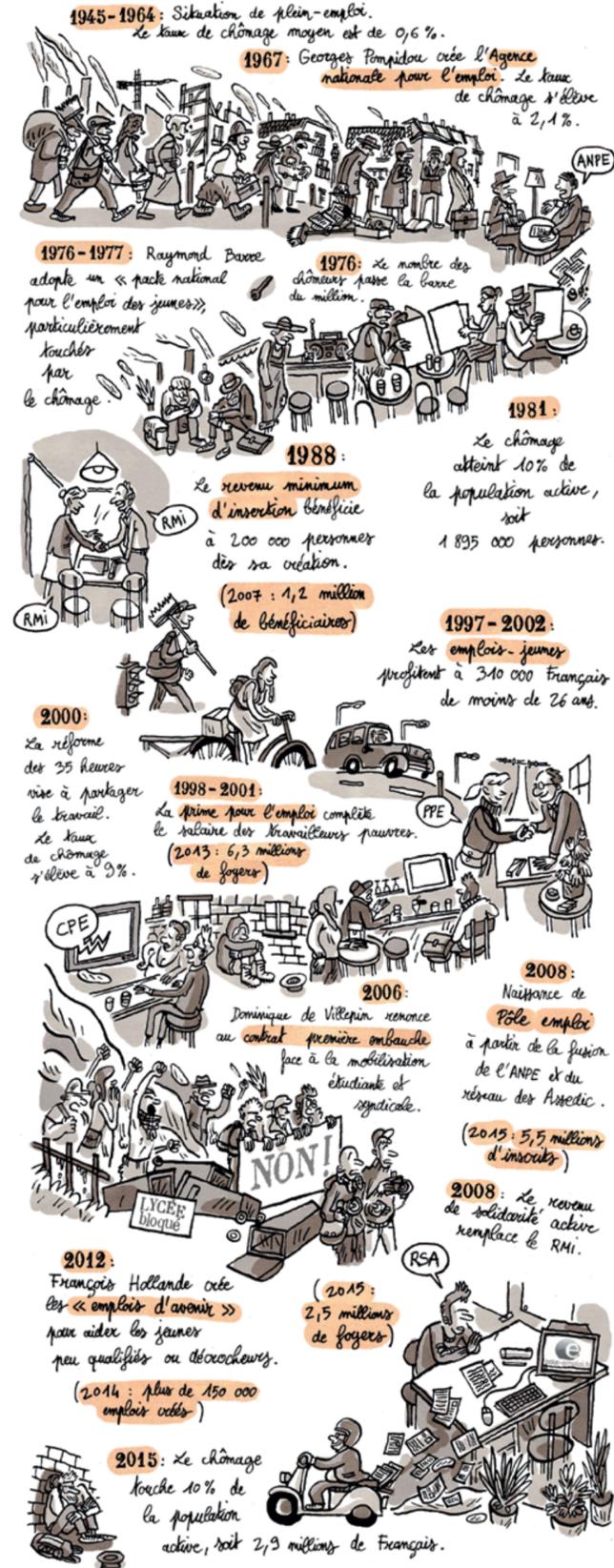


FGH Invest - 44 rue Richer, 75009 Paris - Fondateurs : Henry Hermand, Éric Fottorino, Laurent Greilsamer et Natalie Thiriez
 Directeur de la publication : Éric Fottorino - Directrice artistique : Natalie Thiriez - Contact rédaction : 01 53 75 25 05 ou redaction@le1hebdo.fr
 Service abonnement : 01 44 70 72 34 ou abo@le1hebdo.fr - Abonnement France métropolitaine : 9 € par mois, 89 € par an - Réassort : à juste Titres, 04 88 15 12 42
 Conception graphique : be-pôles, Antoine Ricardou - Impression : Groupe Maury Imprimeur, 45330 Malesherbes - Dépôt légal avril 2014 - ISSN 2272-9690/CPPAP 0516C92307

www.le1hebdo.fr

REPÈRES LE CHÔMAGE EN FRANCE

Le Poisson



« ARRÊTONS D'AGIR AVEC UN BIAIS IDÉOLOGIQUE »

ENTRETIEN AVEC

DANIEL COHEN

ÉCONOMISTE
Directeur du département d'économie de l'École normale supérieure et cofondateur de l'École d'économie de Paris, il a dernièrement publié *Le monde est clos et le désir infini* (Albin Michel, 2015).

Quand le chômage est-il devenu un problème dans notre pays ?

La France découvre le chômage avec les années 1970 et la fin des Trente Glorieuses. Dans les années 1950-1960, il était pathologiquement bas comparé à celui des États-Unis. Outre-Atlantique, le chômage a toujours été autour de 5 %. Il y a eu des pics à 7-8 % au début des années 1980. Mais ce qui est très spectaculaire avec le chômage américain, c'est cette jauge de 5 %. Il en dévie parfois, mais il y revient très vite.

La France des années 1960 se situait-elle en dessous de cet étaiage ?

Si on tient compte des migrations d'ouvriers algériens et autres qu'on faisait venir dans nos usines, notre taux de chômage était même négatif !

Pourquoi parlez-vous d'un chômage pathologiquement bas ?

Au regard de l'idée qu'on a aujourd'hui d'un taux de chômage d'équilibre. On était habitué à l'époque par l'idée, keynésienne, que ce taux devait être à zéro. Mais observons nos sociétés avec des lunettes schumpétériennes : il y a des destructions et des créations d'emplois permanentes et le taux de chômage ne peut être à zéro. Il existe un niveau incompressible, dit rationnel. Le taux de chômage est la résultante de plusieurs flux : c'est la probabilité qu'un emploi soit détruit, rapportée à la probabilité qu'un chômeur trouve un emploi.

Où se situe ce taux ?

Aux États-Unis, à 5 %. Mais chez nous, la perception est différente. Quand les Trente Glorieuses s'interrompent dans les années 1970, le phénomène est masqué par le choc pétrolier. D'où les hésitations de la politique économique de Giscard d'Estaing. On se dit que la croissance reviendra ; l'Élysée est persuadé qu'après une période transitoire, on va retrouver le plein-emploi. Un taux de chômage de 4-5 % est alors considéré comme terrible. L'idée qui domine alors est d'inspiration keynésienne : il faut éviter une dynamique d'amplification du chômage et empêcher que, par un effet boule de neige, les nouveaux chômeurs consomment moins. Le chômage est monté jusqu'au contre-choc pétrolier qui correspond aux années Rocard, puis redescend, puis remonte. Et ainsi de suite. Il recommande à baisser sous Chirac et Sarkozy pour s'établir

début 2008 en France à 6,8 % ! Point très important : ce résultat est obtenu sans que l'économie donne le moindre signe de surchauffe.

Voyez-vous là une spécificité française ?

J'en tire la conclusion que le chômage en France met beaucoup de temps à revenir vers son équilibre. La tendance naturelle de notre taux de chômage se situe sans doute entre 7 et 8 %, mais il y revient très lentement. En France, l'emploi est un grand bateau lent. Inconvenient : il faut du temps pour retrouver l'équilibre. Avantage : en cas de crise majeure, les destructions d'emplois sont plus limitées qu'ailleurs. Entre 2008 et aujourd'hui, malgré une crise terrible, le chômage est passé de 7 à 10 %. C'est beaucoup, mais beaucoup moins que ce que laissait prévoir la sévérité de la crise. Comprendre le chômage français, c'est admettre qu'il s'agit d'un système lent à réagir. L'équilibre de long terme - disons 7 % - n'est certainement pas satisfaisant, mais on ne peut pas faire comme si l'on pouvait descendre à zéro... J'ai conscience que c'est un point de départ un peu désabusé. Mais nous ne sommes pas en 1930 avec un taux de chômage à 25 %, ou en Espagne aujourd'hui avec plus de 20 %. Nous sommes à 10 %. Avec une bonne politique économique qui ne viendrait pas étouffer la dynamique de croissance, nous pourrions arriver à 7 %.

La lenteur est-elle une fatalité ?

La question est de savoir si notre régime social est adapté aux grandes turbulences du monde contemporain. Tout concourt à la lenteur de réaction du système français, mais pas forcément pour de mauvaises raisons. Ici, les chômeurs ne crèvent pas de faim au bout de quelques mois comme aux États-Unis dans les années 1930 - et encore en partie aujourd'hui. Ici, les protections sont telles qu'avant de licencier, on y réfléchit à deux fois, le salarié n'est pas juste une variable d'ajustement. C'est parce que le système protège que le retour à l'emploi est plus long. Il y a moins d'urgence à retrouver un emploi ; un chômeur ne se résout pas aussi vite à accepter une offre qui ne lui convient pas. Dans le modèle américain, les statistiques semblent meilleures, mais la masse des sans-emploi qui ne s'inscrivent pas au chômage est considérable puisqu'ils ne touchent rien.

Quelle est la principale fragilité française ?

Il s'agit d'abord du sous-emploi des seniors. Chez les plus de 55 ans, le taux d'emploi est plus faible que pour n'importe quelle autre classe d'âge. L'économiste Jean-Olivier Hairault l'a démontré : ce qui détermine le taux d'emploi d'une tranche d'âge n'est pas son âge biologique mais son âge social, c'est-à-dire la distance entre l'âge de la personne et l'âge de la retraite : si celui-ci est de 70 ans, le chômage frappe les gens qui ont entre 65

et 70 ans ; si l'âge de la retraite est fixé à 60 ans, le chômage concerne les 55-60 ans. Est-ce voulu ou inconscient ? Un peu des deux ! Quand Pierre Mauroy a fixé la retraite à 60 ans, en 1981, il avait en tête les sidérurgistes. Le problème a été qu'en généralisant la mesure on a transformé une disposition conjoncturelle adaptée à une situation donnée en un phénomène durable sur lequel les gouvernements ont tenté ensuite de revenir, car l'espérance de vie après 65 ans commençait à exploser. Cette décision a eu pour effet mécanique d'avancer de cinq ans le moment où les gens entrent en sous-emploi.

A-t-on raté des occasions ?

Jean-Olivier Hairault avait eu une idée intéressante pour inciter au maintien dans l'emploi des seniors : pour chaque année travaillée au-delà de l'âge de la retraite, l'État verserait à l'intéressé un capital correspondant aux économies réalisées. Cela pourrait atteindre dix mois par année de travail en plus ! Par ce mécanisme très incitatif, le consensus implicite autour de l'exclusion des seniors de l'emploi aurait été battu en brèche. Mais il y a beaucoup d'autres idées possibles. Si nous ne pensions plus le chômage de manière générale, mais par tranches d'âge et par catégories de qualification, alors nous verrions apparaître un arbre de solutions. On agit toujours avec un biais idéologique.

Que voulez-vous dire ?

Quand souffle le vent des grandes réformes, l'idée domine qu'il faut détruire et non améliorer la situation existante.

C'est ainsi qu'on rate des opportunités. Poursuivons sur les retraites. Il existe une forte demande sociale des seniors pour garder un pied dans l'emploi. On pourrait encourager les temps partiels au-delà de l'âge de la retraite. Or les mécanismes en place sont compliqués, on n'a pas réussi à standardiser un module clair (je touche ma retraite pleine et je continue de travailler et cotiser à mi-temps par exemple). C'est un formidable gâchis. Réfléchissons. Combien d'enseignants le feraient, si un pli social allait dans cette direction ? Il faut raisonner au cas par cas.

De même pour les jeunes des banlieues, souvent non qualifiés ?

Il faut beaucoup de naïveté pour penser qu'avec un contrat de travail flexible, tout à coup, un patron va recruter un jeune qui ne sait ni lire, ni écrire, ni parler anglais, pour parodier une formule d'Henry Ford, même dans une PME. Que faire ? C'est un problème en soi qu'on ne va pas régler par une disposition d'ordre général. Il faut réfléchir à des mesures d'insertion ciblées. C'est ainsi qu'on a lutté, de façon pragmatique, contre le sous-emploi des femmes. Le système des crèches est la raison pour laquelle le taux d'emploi des femmes en France est supérieur à ceux de l'Allemagne et de l'Italie. Ce n'est pas grâce au contrat flexible, c'est grâce aux crèches. Sortons des généralités. Ce sont des cas singuliers qui exigent des réponses singulières. Cherchons des solutions de même nature pour les jeunes. 1

Propos recueillis par **ÉRIC FOTTORINO** et **LAURENT GREILSAMER**

LE CHIFFRE DE JEAN VIARD

Un coût de 76 milliards

Sociologue au Centre de recherches politiques de Sciences Po (CEVIPOF), Jean Viard est aussi directeur des éditions de L'Aube. Il propose cette semaine un chiffre lié à l'actualité traitée par LE 1.

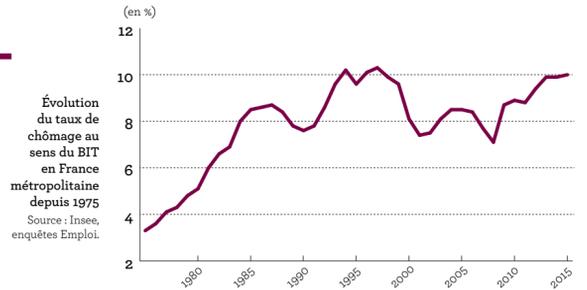
CHAQUE JOUR OUVRABLE, 10 000 salariés quittent leur emploi et, les bons jours, 10 000 sont embauchés. Nous sommes donc face à un « flux » en renouvellement constant avec un stock, un « reliquat » accumulé au fil du temps : c'est ce chiffre-là que donne chaque mois Pôle emploi. Calculer le coût du chômage est complexe car, comme sur tout marché, il y aura toujours un stock nécessaire à la rotation des places. Chacun comprend par exemple que si 10 % des Français démissionnent chaque année, il y a en permanence des logements en réfection ou en attente de relocation. Estimons que la moitié des chômeurs sont entre deux

emplois. Il faut donc évaluer deux coûts, celui du marché du travail « normal », et celui du surcoût lié à une gestion de la société par un chômage de masse.

D'un point de vue financier, avec le coût des indemnités de Pôle emploi, des non-cotisations à la Sécurité sociale, de la non-contribution fiscale... on peut estimer le coût du chômage autour de 76 milliards par an, dont la moitié en indemnités. C'est sans doute une estimation basse. Mais cela permet de dire que le coût de fonctionnement du marché du travail est un peu supérieur à 38 milliards, et que celui du « surstock de chômeurs » est un peu inférieur car nombre de chômeurs de longue durée ne sont plus indemnisés ; leurs souffrances entraînent alors d'autres coûts, de santé ou de perte de capacité à travailler. Et comment évaluer les difficultés dans les couples ou celles des enfants ?

Il y a peu de travaux d'analyse économique consacrés à ce sujet, comme si on s'était habitué au chômage de masse. Le FN, lui, « sait très bien » que le chômage coûte plus de 100 milliards par an, mais comment le sait-il ? On l'ignore... N'oublions pas par ailleurs que de nombreux chômeurs ont des activités parallèles - garde de leurs enfants ou petits-enfants, formation, bénévolat... sans parler du travail au noir qui crée de la richesse, à défaut de produire de la taxe. La société a « mal au chômage », qui est devenu sa grande angoisse. Et en France, toucher à ce mal est difficile, tant notre culture nous a préparés à être agriculteur ou fonctionnaire, deux métiers éloignés du « marché » du travail. Peut-être faudrait-il donner le droit aux paysans de s'inscrire à Pôle emploi et faire entrer « le marché du travail » dans la fonction publique pour faire avancer le débat ? 1

CONTRE-PIED



LE RÉEL ET L'IMAGINAIRE

POUR QUI VEUT INVERSER LA COURBE DU CHÔMAGE FRANÇAIS, il peut être utile de commencer par l'observer. Que révèle la lecture de cette courbe depuis 1975 (en accès libre sur le site de l'Insee) ? Trois réalités, à mille lieues des prétendues vérités implacables martelées ces jours-ci par les partisans de la loi El Khomri (dite « loi travail ») tirées de modèles théoriques ou d'expériences étrangères. Première réalité : le chômage français n'a pas constamment augmenté depuis quarante ans, il a pu baisser, parfois très significativement et vite. À la fin des années 1980, plus encore à la fin des années 1990 et au milieu des années 2000, le chômage français recule. Pourquoi ? Les explications sont plurielles et le facteur principal diffère selon la période : une forte reprise éco-

nomique durant les années 1980, une politique ambitieuse de réduction du temps de travail et d'emplois aidés dans les années 1990, ou encore une évolution favorable de la population active au cours des années 2000. Mais, à aucun moment, cette baisse n'a résulté de la « flexibilisation » du marché du travail et encore moins de l'abaissement des droits des salariés. Ce qui ne veut pas dire que le marché du travail n'a pas été « flexibilisé » : il l'a été, comme au moment du « contrat nouvelle embauche » ou, plus récemment, de l'introduction de la « rupture conventionnelle », mais sans effet tangible sur le chômage. Deuxième réalité : le chômage français a explosé dans l'après-coup de la crise financière de 2008 et de nouveau augmenté avec la mise en place des politiques d'austérité à compter de 2011. Au total, il a bondi de 50 % par rapport à son point

ÉLOI LAURENT

ÉCONOMISTE
Enseignant à Sciences Po et à l'université Stanford, il vient de publier *Nos mythologies économiques* (Les liens qui libèrent, 2015).

aujourd'hui, dans leur grande majorité, le droit du travail comme le principal obstacle à l'embauche. En janvier 2016, selon l'Insee, les industriels français sont 43 % à juger qu'ils font face à des difficultés de demande (c'est-à-dire de carnet de commandes), contre 14 % qui attribuent leur situation à des problèmes d'offre (dont le Code du travail ne constitue qu'une toute petite partie). Un rapport d'un à trois ! Il ne fait aucun doute que la France connaît depuis trop longtemps un problème de chômage de masse qui atrophie ses forces vives et condamne une partie de sa jeunesse. Mais augmenter encore la précarité au nom d'une flexibilité qui n'a jamais fait ses preuves est une double faute : une faute directe, car on ne fera pas reculer le chômage en traitant ses causes imaginaires, et une faute indirecte, car ses causes réelles sont toujours là, en souffrance. 1

POUR ALLER PLUS LOIN

PÔLE EMPLOI, NE QUITTEZ PAS !

Nora Philippe
Documentaire, 2013
Une plongée dans le quotidien d'une agence Pôle emploi de Seine-Saint-Denis. 40 agents ont en charge 4 000 demandeurs d'emploi : mission impossible.

LE QUAI DE OUISTREHAM

Florence Aubenas
L'Olivier, 2010
La journaliste se glisse dans la peau d'une demandeuse d'emploi sans qualification. Ce livre, résultat de plusieurs mois d'enquête en Normandie, dresse le portrait d'une France en crise.

LE CHÔMAGE

Jérôme Gautié
La Découverte, 2015
Professeur d'économie à Paris 1, l'auteur livre ici une synthèse claire sur le chômage, ses facteurs, ses mécanismes, et les politiques qui visent à l'endiguer.

LE TRAUMATISME DU CHÔMAGE

Michel Debout
L'Atelier, 2015
Écrit par un médecin, cet ouvrage décrit les conséquences du chômage sur la santé et plaide pour une meilleure prise en compte de ce traumatisme par les politiques sanitaires.

LCP ASSEMBLÉE NATIONALE

PRENDRE LE TEMPS POLITIQUE

Politique matin (8 h 30 - 9 h 30) présentée par Brigitte Boucher

RETROUVEZ Éric Fottorino tous les mardis

LE 1

PRENEZ LE PLI DU 1 !

ABONNEZ-VOUS pour 9 € par mois

5 € pour les étudiants

01 44 70 72 34 ou www.le1hebdo.fr



UN MAL FRANÇAIS

Comment sortir de notre chômage endémique ? Par la voie législative, répond le pouvoir exécutif. Avocat et spécialiste du droit du travail, Antoine Lyon-Caen décrypte pour nous le projet de loi présenté par Myriam El Khomri, et son évolution depuis un mois. Par la voie associative, explique Paul Landowski, fondateur de l'association Café contact de l'emploi qui fait partie du mouvement Bleu Blanc Zèbre. Durant une matinée, nous avons suivi cette initiative très pragmatique qui permet de trouver un emploi hors des circuits classiques. Dans sa chronique, David Foenkinos souligne la dimension psychologique du chômage, son versant traumatisant, nourri de remises en cause, de déstabilisations, de stress et d'angoisse.

TROIS HEURES POUR TROUVER UN EMPLOI

REPORTAGE
MANON PAULIC

SAINT-DENIS. Fabrina s'engage dans le restaurant, plein à craquer. Il est à peine 9 heures du matin. À travers les baies vitrées, la lumière hivernale emplit la pièce où plane une douce odeur de café. Calepin serré contre la poitrine et crayon en main, la quadragénaire se fraye un chemin parmi les chômeurs. Comme elle, ils sont nombreux à être venus participer à la 174^e rencontre organisée par l'association Café contact de l'emploi, dans l'espoir de repartir avec la promesse d'un entretien d'embauche. Lancée il y a dix ans par Paul Landowski, cette initiative propose des rencontres informelles dans des cafés, sans présélection par le CV, entre des employeurs et des chômeurs. Pour participer, aucun prérequis : seule la motivation compte. Et pour le fondateur de 47 ans, lui-même ancien chômeur, « venir, c'est déjà montrer qu'on veut du boulot ». Le discours vaut aussi pour les employeurs : « Quand t'es là, c'est que t'as au moins un poste à pourvoir, et tout de suite. On n'est pas un salon, ni un forum ! On veut du résultat. »

Micro en main, Paul Landowski prend plaisir à jouer les animateurs par-dessus le trouhaha ambiant. Il fait résonner dans le restaurant ses phrases fétiches : « le contact d'abord, le CV ensuite ! », « un café pour un CV !... ». Il encourage, il positive : « Allez discuter avec tous les employeurs, sans préjugés ! On ne sait jamais ce qu'ils peuvent avoir à vous offrir. » Fabrina suit son conseil. Elle avance de table en table, à la rencontre des quinze employeurs potentiels dont elle a dressé la liste dans son carnet. D'un coup de crayon, elle raye le nom de ceux auprès desquels elle a déjà déposé son CV :

- Natura Brasil, entreprise de cosmétiques basée à Paris ;
- Altiôm, entreprise d'aide à domicile ;
- Fondation Sainte-Marie, association d'aide à la personne ;
- Keolis, société de transport public de voyageurs ;
- Quiksilver, marque de vêtements de sport de glisse.

Puis elle élimine les employeurs dont elle n'est pas la cible, comme la police nationale, présente ce jour-ci pour recruter des cadets de la République.

« Vous êtes là aujourd'hui, demain on commence »

« On participe régulièrement à Café contact de l'emploi à l'échelle du département, raconte Pierre Hertzog, délégué à la cohésion police-population au commissariat de Saint-Denis. Les jeunes sont mal informés des possibilités qu'offre cette formation. Du coup, on vient directement à leur rencontre pour leur expliquer. » Michel Fulmanski, qui représente la plateforme de services à domicile O., a déjà embauché deux personnes en CDI lors de la dernière rencontre qui s'est tenue à Aubervilliers, en janvier dernier. « Nous avons un planning qui craque, répète-t-il. Vous êtes là aujourd'hui, demain on commence. »

Alexandra Martin, responsable des ressources humaines chez Quiksilver, recherche désespérément des vendeurs à temps complet ou partiel payés au SMIC, des responsables de rayon et des managers de magasin. « Nos annonces en ligne ne reçoivent aucune candidature, soupire la jeune femme, qui dit ne pas comprendre pourquoi. C'est visiblement un problème propre à la France car en Espagne et au Portugal, on les compte par centaines. » Pour trouver des candidats, son équipe multiplie les initiatives parallèles comme le « job dating », mode de recrutement sous la forme d'entretiens d'embauche limités à une dizaine de minutes.

Au centre de la pièce exigüe, collés les uns contre les autres, des chômeurs attendent leur tour en discutant. Sophie a échangé son numéro de téléphone avec une autre femme, elle aussi au chômage. « Ça remonte le moral de rencontrer des gens dans le même cas que vous, dit-elle. Autrement, on s'enferme. » Fabrina est parvenue au bout de sa liste. Avec ce regard triste qui l'accompagne toute la matinée, elle confie avoir « parfois l'impression d'être en dépression ». Licenciée pour des raisons économiques en janvier 2015, elle avait travaillé pendant quinze ans pour la même entreprise. Depuis trois mois, elle passe son temps face à son ordinateur, réalisant que « le chômage, c'est aussi beaucoup

de solitude et de vulnérabilité ». Alors elle apprécie les initiatives comme celle-ci, qui l'accompagnent et recréent du lien social, indispensables pour trouver l'énergie de se battre sur ce marché de l'emploi réduit comme peau de chagrin. Perdue « dans la jungle d'Internet », elle se sent dépassée par les plateformes en ligne et par les réseaux sociaux professionnels tels que LinkedIn. « Les annonces se ressemblent toutes ! C'est difficile de comprendre ce que les entreprises cherchent réellement, tellement tout est formaté. » Question de génération ? Apparemment non. Rayyana, étudiante de 21 ans, est à la recherche d'un contrat en alternance. Elle a, elle aussi, épluché les annonces en ligne mais n'a « reçu aucune réponse. »

Quid du système traditionnel de Pôle emploi ? Ce matin, au café, personne ne veut en entendre parler. Pour Stéphanie, ancienne contrôleur de gestion, l'agence est « trop bureaucratique » et « avec le nombre de demandeurs d'emploi aujourd'hui, ses structures ne sont plus adaptées. Il faut des initiatives de terrain ! ». Un avis que partage Paul Landowski, alias « Paul Emploi », pour qui le système est « hors réalité », « pas assez pragmatique ». Il a bien essayé de travailler en collaboration avec eux, mais lui non plus n'a jamais eu le moindre retour. La matinée touche à sa fin. Les questionnaires qui jonchaient les tables disparaissent progressivement, il est l'heure de passer le couvert. Chaque employeur a rencontré une vingtaine de personnes, dont certaines seront recontactées dès cet après-midi pour un deuxième échange, plus approfondi. Depuis 2006, plus de 20 000 candidats et 3 000 employeurs ont participé au Café contact de l'emploi. En moyenne, 10 % de ces rencontres ont abouti à la signature d'un contrat de travail. « Et regardez, conclut-il en levant les yeux vers le barman qui s'affaire. On fait même vivre les cafés de quartier... »

La prochaine rencontre organisée par Café contact de l'emploi aura lieu le 31 mars, de 9 heures à 11 h 30, au centre commercial Beau Sevran, à Sevran. L'association adhère au mouvement citoyen Bleu Blanc Zèbre.

Porté par la nécessité du dessin, son travail s'articule autour de deux pôles jumeaux : le cri et le chant. D'un côté, l'indignation, le rejet de la peur, de l'intolérance, de la désignation ; de l'autre, une célébration de la beauté du monde qui nous émeut et triomphe de notre insensibilité. L'artiste, quelle que soit la technique – pastel, huile ou fusain –, défend un humanisme plus que jamais nécessaire. Le dessin ci-dessus est tiré de la série en noir et blanc « Ceux que l'on oublie ». www.christellelabourgade.com



CHRISTELLE LABOURGADE

ARTISTE PEINTRE
Une fois diplômée des Beaux-Arts de Paris, Christelle Labourgade a continué ses études artistiques à Florence. Après de nombreux séjours en Afrique et en Europe méridionale, elle s'est fixée à Paris en 2013. Ses voyages ont nourri son œuvre ; elle en a tiré des enseignements sur la couleur, la lumière, la matière, les êtres, et ce souffle qui a conforté sa vocation de peintre.

LE DROIT DU TRAVAIL N'EST PAS UN DROIT DU MARCHÉ DU TRAVAIL

ANTOINE LYON-CAEN

JURISTE
Avocat, professeur à l'université Paris Ouest-Nanterre-La Défense et directeur d'études à l'École des hautes études en sciences sociales (EHESS), il dirige la Revue de droit du travail éditée par Dalloz. En juin dernier, il a publié avec l'ancien garde des sceaux Robert Badinter *Le Travail et la Loi* aux éditions Fayard. Cet essai plaide pour une simplification du Code du travail qui, sans en trahir les fondements, accorderait une plus grande place aux négociations sociales.

TRACER UNE VOIE POUR RÉFORMER ou refonder le droit du travail est un exercice politique périlleux. Les avatars du projet de « loi travail » en sont un témoignage. Car pour se lancer dans pareille réforme, il faut disposer d'un diagnostic sérieux sur l'état de ce droit et fixer des orientations fermes et pertinentes. La presse accueille avec bienveillance un discours inspiré par une vision économique du droit très rudimentaire, qui demande que le Code change d'âme. Jadis destinée à offrir quelques garanties aux salariés contre des abus de pouvoir patronal, la législation devrait dorénavant offrir une sécurité aux employeurs face à des salariés nécessairement quereleurs et à des juges par définition ignorants des réalités de la vie économique. Grâce à ce changement d'état d'esprit, l'embauche retrouverait vigueur, dit-on, puisqu'il serait devenu commode de licencier. Ce programme oublie que le droit du travail n'est pas un droit du marché du travail et qu'une entreprise, pour bénéficier d'une organisation efficace, d'un climat d'inventivité et d'une coopération de qualité entre employeur et salariés, requiert de ces derniers qu'ils puissent s'engager sur le long terme sans craindre, à tout moment, de perdre leur travail.

L'expérience qui est tentée n'est pas sans embûches

C'est pourtant parce qu'il a insisté dans son projet des dispositions inspirées par cette vision que le gouvernement a essuyé un gros orage. On en oublie presque que son projet a d'autres ambitions. L'une est encore embryonnaire. Elle repose sur ce pronostic que les vies professionnelles de demain, et déjà d'aujourd'hui dans une certaine mesure, seront discontinues, changeantes et peu homogènes. Il importe donc de développer des droits plus attachés à la personne et moins à l'emploi. Le compte personnel d'activité s'inscrit dans cette perspective. Mais, faute d'un financement généreux, moyennant une ample mutualisation, et d'un mode d'emploi ouvert, il est resté une simple promesse. Au demeurant, il ne saurait se substituer à tout. Une autre ambition consiste à redistribuer les rôles entre la loi, jugée trop prolixo, et la négociation collective, notamment d'entreprise. C'est à un essai de cet ordre, dans le vaste domaine du temps de travail, qu'est vouée une importante partie du projet de loi. L'expérience qui est tentée n'est pas sans embûches, car il s'agit de convaincre des mérites que présentent les solutions négociées, ce qui suppose que syndicats et employeurs n'aient pas trop intérêt à fuir devant la négociation. Notamment, il ne faut pas que le droit applicable à défaut d'accord soit plus attirant qu'un droit négocié. Il faut aussi veiller à ne pas affaiblir les syndicats. Une telle ambition suppose, de toute façon, que soient établis les piliers du droit du travail. Ce devrait même être l'ambition première. Car il s'agit bien du passage obligé pour toutes les évaluations d'envergure. Sans ces piliers, que le comité présidé par Robert Badinter a proposé d'appeler les principes essentiels, il n'est pas possible de concevoir comment permettre, encourager, mais aussi encadrer la diversité des régimes de travail qu'annonce la négociation d'entreprise. Sans ces principes, il est difficile d'imaginer qu'entrepreneurs et salariés, actuels et futurs, retrouvent confiance en la loi. Sans ces principes, qui accordent une place centrale à la considération de la personne au travail, qu'elle soit salariée ou travailleur économiquement dépendant, le droit du travail dérivera lentement vers ce droit soumis aux maléfices des politiques de lutte contre le chômage, un droit pulvérisé et incohérent. Sans ces principes, il deviendra impossible de rétablir un Code moins formaliste, plus accessible car plus intelligible. Le gouvernement avait paru faire sienne cette ambition, en proposant la consécration par la loi, sous la forme d'un préambule au Code, des principes essentiels formulés par le comité présidé par Robert Badinter. Mais l'orage s'est levé et le gouvernement, sensible aux vents mauvais, y a finalement renoncé.

Quand on vérifie que la révision du Code du travail est un exercice périlleux...

EXTRAIT

Le consensus inavoué

DENIS OLIVENNES

CHEF D'ENTREPRISE
Ce texte est extrait d'un article paru dans la revue *Le Débat*. Denis Olivennes, aujourd'hui président du pôle médias du groupe Lagardère, était à l'époque actif au sein de la fondation Saint-Simon.

AVANT D'ÊTRE UN PROBLÈME, LE CHÔMAGE EST UNE SOLUTION. Comme l'inflation hier, il a permis, au cours des dernières décennies, de contourner des questions aussi importantes que celle du partage optimal entre revenu et emploi qui, prise frontalement, menaçait de révolter le corps central de la société française : les actifs occupés. Nous avons en effet assumé la crise, depuis le milieu des années soixante-dix, grâce à un consensus social fondé sur le partage des revenus à travers les transferts sociaux plutôt qu'à travers le travail : les hauts niveaux de rémunération (salaires et cotisations) et de productivité des actifs occupés favorisaient la progression du chômage non qualifié ; en même temps, ils rendaient cette progression

relativement indolore en permettant de financer une protection sociale étendue qui lui servait d'amortisseur. Le chômage n'était donc pas une fatalité. Pour le dire brutalement, il était et demeure l'effet d'une préférence collective, d'un consensus inavoué. Ce modèle a épuisé ses vertus. Son coût, désormais, est supérieur au bénéfice qu'on en tire. Le chômage atteint un seuil socialement insupportable. Surtout, il promet de se développer chaque jour davantage. Si l'on veut le combattre efficacement, il faut cesser de l'appréhender comme un fléau aux origines inconnues qui gangrènerait, à son corps défendant, la société française. Il convient, au contraire, de l'envisager comme un système de régulation auquel nous avons consenti implicitement. Dès lors que ce système de régulation ne fonctionne plus, les choix qu'il avait permis d'éviter reviennent à la surface : la conscience des méfaits de l'inflation a obligé la France à s'interroger sur la compétitivité ; la conscience des méfaits du chômage devrait incliner à reformer notamment nos équilibres entre revenu et emploi.

personne et moins à l'emploi. Le compte personnel d'activité s'inscrit dans cette perspective. Mais, faute d'un financement généreux, moyennant une ample mutualisation, et d'un mode d'emploi ouvert, il est resté une simple promesse. Au demeurant, il ne saurait se substituer à tout. Une autre ambition consiste à redistribuer les rôles entre la loi, jugée trop prolixo, et la négociation collective, notamment d'entreprise. C'est à un essai de cet ordre, dans le vaste domaine du temps de travail, qu'est vouée une importante partie du projet de loi. L'expérience qui est tentée n'est pas sans embûches, car il s'agit de convaincre des mérites que présentent les solutions négociées, ce qui suppose que syndicats et employeurs n'aient pas trop intérêt à fuir devant la négociation. Notamment, il ne faut pas que le droit applicable à défaut d'accord soit plus attirant qu'un droit négocié. Il faut aussi veiller à ne pas affaiblir les syndicats. Une telle ambition suppose, de toute façon, que soient établis les piliers du droit du travail. Ce devrait même être l'ambition première. Car il s'agit bien du passage obligé pour toutes les évaluations d'envergure. Sans ces piliers, que le comité présidé par Robert Badinter a proposé d'appeler les principes essentiels, il n'est pas possible de concevoir comment permettre, encourager, mais aussi encadrer la diversité des régimes de travail qu'annonce la négociation d'entreprise. Sans ces principes, il est difficile d'imaginer qu'entrepreneurs et salariés, actuels et futurs, retrouvent confiance en la loi. Sans ces principes, qui accordent une place centrale à la considération de la personne au travail, qu'elle soit salariée ou travailleur économiquement dépendant, le droit du travail dérivera lentement vers ce droit soumis aux maléfices des politiques de lutte contre le chômage, un droit pulvérisé et incohérent. Sans ces principes, il deviendra impossible de rétablir un Code moins formaliste, plus accessible car plus intelligible. Le gouvernement avait paru faire sienne cette ambition, en proposant la consécration par la loi, sous la forme d'un préambule au Code, des principes essentiels formulés par le comité présidé par Robert Badinter. Mais l'orage s'est levé et le gouvernement, sensible aux vents mauvais, y a finalement renoncé.

Quand on vérifie que la révision du Code du travail est un exercice périlleux...

Le casse-tête du CV

DAVID FOENKINOS

ÉCRIVAIN
Ancien professeur de guitare, l'auteur de *La Délicatesse* (2009) et des *Souvenirs* (2011) a publié *Charlotte* en 2014. Deux prix, le Renaudot et le Goncourt des lycéens, sont venus distinguer ce roman qui retrace la vie de l'artiste peintre Charlotte Salomon, morte à Auschwitz à l'âge de 26 ans. Son prochain livre, *Le Mystère Henri Pick*, paraîtra aux éditions Gallimard le 1^{er} avril prochain.



LA CRISE A PROPULSÉ de nombreux quinquagénaires au chômage. C'est souvent pour eux une longue traversée qui commence. Traversée parsemée d'entretiens abusés, quand on vous dit que vous avez trop d'expérience ! Comment peut-on avoir « trop d'expérience » ? Ce à quoi, on peut toujours rétorquer : « Je peux toujours m'en enlever un peu. » Cette génération est entrée facilement dans le monde du travail, et la voilà confrontée pour la première fois à la nécessité de chercher une nouvelle place dans la société. Et pour cela, il faut savoir se présenter, s'exposer, se vendre. Ce n'est pas le cas de Patrick. À 52 ans, il n'a jamais rédigé un CV de sa vie. Il avait trouvé un travail aussitôt ses études finies. Il rédige le détail de sa carrière, mais en plus de ses expériences, on lui recommande de préciser ses hobbies. Doit-il mettre qu'il fait du parachute ascensionnel ? Il hésite avant de renoncer. Ça fait trop casse-cou. C'est pas rassurant pour un employeur. Il ne va pas mettre golf quand même ? Ça fait petit-bourgeois qui va poser des RTT tous les vendredis après-midi. Bon, il n'a jamais joué au tennis de sa vie, mais c'est bien le tennis. C'est sympathique et classique. Mais si jamais son nouveau patron lui propose une partie ? On découvrirait alors qu'il a menti. Peut-on se faire licencier pour avoir fait preuve de mythomanie à propos de ses activités sportives ? Pour tout dire, il se sent fragile.

L'humiliation qu'il a éprouvée en étant viré de sa boîte précédente a fait de lui un homme apeuré par ses propres goûts. Et plus encore : il a tellement perdu confiance en lui qu'il ne sait même plus ce qu'il aime ou pas. Après le sport, le voilà qui mouline pendant des heures sur ses préférences sonores. La musique classique, ça fait vieux. Le rock, bien trop sauvage. Alors le jazz ? Oui, pas mal... Ah non, non, le jazz ça fait syndicaliste. Il finit par ne rien mettre. Aucun hobby. Non, ce n'est pas possible. Cuisiner ? C'est pas mal ça. Ça fait homme moderne, méticuleux, adepte des belles choses. Mais il a peur que ça ne fasse pas très viril. Les patrons, les décideurs, les recruteurs sont des hommes d'un certain âge qui n'ont jamais dû se faire cuire un œuf sur le plat. Il doit être original, tout en créant les conditions d'une entente, avec si possible des points communs. Équation impossible. Avant même le premier entretien, Patrick est déjà épuisé par toutes les contraintes du CV. Cette nécessité de se résumer tout en se mettant en valeur. Et puis, franchement, il n'a rien de très spécial. C'est certain, il y aura toujours des CV mieux rédigés, plus complets, plus excitants. Il y aura toujours des candidats parlant le japonais, le russe et l'allemand. Et pourquoi pas le serbo-croate ? Il y aura toujours des candidats spécialisés en cinéma suédois sans sous-titres ou en sculpture ottomane. Patrick, arrêté d'être défaitiste, se dit-il. Mais comment être fort quand on vient de vous rejeter ? Au fond, on devrait chercher un emploi quand on est en CDI. Enchaîner les entretiens sans être stressé, déconnecté de l'importance de l'enjeu. Et dire son CV quand personne ne vous le demande. Il